

5. Quel a été le montant total versé à chacune de ces personnes a) en traitement, honoraires ou allocations, b) en frais de déplacement?

6. Quels sont les noms de chacune de ces personnes qui sont encore à l'emploi du Commissaire de la cinématographie ou qui travaillent dans ses bureaux?

7. Durant l'année financière 1940-1941, quels sont les noms de toutes les personnes, n'occupant pas leur emploi d'une façon continue, qui recevaient une rémunération de la Commission nationale du cinématographe pour des services personnels, sous forme de traitement, honoraires ou allocations?

8. Par qui et en vertu de quelle autorité chacune de ces personnes était-elle occupée?

9. De quelle nature étaient les fonctions accomplies par chacune de ces personnes?

10. Quel montant total a-t-on versé à chacune de ces personnes a) en traitement, honoraires ou allocations, b) en frais de déplacement?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Ross McLean, Stuart Legg, Jean McIntyre, Janet Scellen.

2. Sous l'empire de l'article 12 (1) de la loi nationale sur le cinématographe.

Ross McLean—13 janvier 1940.

Stuart Legg—18 octobre 1939.

Janet Scellen—19 octobre 1939.

Jean McIntyre—18 décembre 1939.

3. Pendant toute la période 1940-1941, sauf Stuart Legg dont la démission a pris effet le 15 janvier 1941.

4. Ross McLean—Adjoint général du commissaire.

Stuart Legg—Surveillant des films de guerre tournés pour le directeur de l'information publique.

Jean McIntyre—Sténographe.

Janet Scellen—Secrétaire du commissaire.

5.	Traite- ment	Frais de déplacement
Ross McLean . . .	\$3,000.00	\$ 573.93
Stuart Legg . . .	2,845.16	1,111.72
Jean McIntyre . .	870.00	
Janet Scellen . .	1,440.00	

Ross McLean . . . \$3,000.00 \$ 573.93

Stuart Legg . . . 2,845.16 1,111.72

Jean McIntyre . . 870.00

Janet Scellen . . 1,440.00

6. Ross McLean, Jean McIntyre, Janet Scellen.

7. Graham McInnes, Lois Rae, Jane Marsh, Margaret Bjornson, J. F. C. Wright, Cecil Hyndman, J. Cunningham, Morley Callaghan, R. A. Farquaharson, J. McCook, Lou Golden, Grattan O'Leary, T. C. Daly, Stuart Legg.

8. En vertu de l'autorité conférée au commissaire fédéral du film agissant au nom de la commission nationale du cinématographe, du directeur de l'information publique et d'autres départements pour lesquels des projets de films ont été préparés.

[M. MacKinnon (Kootenay-Est).]

9. Recherches de scénarios et contributions à des scénarios, sauf C. Hyndman prêté par Radio-Canada pour remplir un poste spécial d'agent de liaison.

10.	Hono- raires	Frais de déplacement
Graham McInnes .	\$2,535.00	\$1,015.77
Lois Rae	290.00	
Jane Marsh . . .	35.00	
Margaret Bjornson	125.00	119.55
J. F. C. Wright .	365.00	
Cecil Hyndman .	238.32	341.68
J. Cunningham .	600.00	277.73
Morley Callaghan .	628.30	
R. Farquaharson .	30.00	
J. McCook . . .	30.00	
Lou Golden . . .	40.00	
Grattan O'Leary .	75.00	
T. C. Daly . . .	245.00	
Stuart Legg . .	250.00	373.99

ORDRE CONCERNANT LA FABRICATION DES PRODUITS LAITIERS

M. CASSELMAN:

1. Des bureaux ou des services du ministère de l'Agriculture ont-ils adressé une demande ou un ordre écrit ou verbal aux cultivateurs, aux manufacturiers de fromage, de lait condensé ou à d'autres fabriques de produits laitiers au sujet des produits que peuvent fabriquer ces individus ou ces sociétés?

2. Si oui, qui a adressé ledit ordre ou demande, et à qui l'a-t-il adressé?

3. Ledit ordre ou ladite demande a-t-il eu pour effet de restreindre les mesures que les cultivateurs peuvent prendre pour vendre leurs produits?

4. Si oui, de quelle façon?

5. Quel était cet ordre ou cette requête?

6. En vertu de quelle autorité a-t-on donné cet ordre?

7. A-t-on mis cet ordre en vigueur équitablement parmi tous les producteurs?

L'hon. M. GARDINER:

1. a) Aucun bureau ou service du ministère de l'Agriculture n'a adressé d'ordre ou de demande aux cultivateurs concernant la fabrication des produits laitiers.

b) On a adressé des ordres aux fabricants de fromage, concernant la dimension des meules de fromage qu'ils peuvent produire, et indiquant si le fromage doit être blanc ou coloré, ciré ou non.

c) On a demandé aux fabricants de lait condensé de ne tirer leur lait qu'aux sources d'approvisionnement de 1940. Aucun ordre n'a été émis à cet effet.

2. Tous les ordres ont été émis ou les demandes faites par la commission des produits laitiers. La réponse au reste de la question se trouve sous le n° 1.